

- En cas de changement d'état matrimonial suite à un **divorce** : le jugement de divorce, l'acte de séparation de biens ou la convention de partage ;
- En cas de changement d'état matrimonial suite au **décès** du conjoint : se reporter aux justificatifs requis dans le cadre d'une succession.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

- Un justificatif de domicile de moins de six mois ;
- Une demande de CIV d'un véhicule (cerfa n°13750*05) ;
- Une copie du certificat d'immatriculation (CIV) (ex-carte grise) ;
- Une pièce justificative de l'ajout ou du retrait de co-titulaire en fonction de votre situation : changement d'état matrimonial (mariage, divorce ou veuvage) ou non. Plus d'info sur le site service-public.fr : <https://www.service-public.fr/>

Mes démarches d'immatriculation de véhicule

En me connectant à Mon Espace sur le site de l'ANTS.

Étape	Libellé de la rubrique	Sélection
1	Effectuer une nouvelle demande/ type de demande	« je souhaite faire une autre demande »
2	Je clique sur « <i>ajouter une demande</i> »	
3	Catégorie	« signaler un changement sur ma situation personnelle »
4	Sous-catégorie	« actualisation du certificat d'immatriculation suite à un décès ou héritage » ou « changement d'état civil, de raison social ou d'état matrimonial » ou « ajout ou retrait d'un co-titulaire »
5	• Je coche si j'effectue cette démarche « pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre » ; • J'explique précisément ma situation dans le champ libre ; • Je joins tous les justificatifs nécessaires.	

Comment déclarer un changement sur ma situation personnelle ?

**PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE**

MES DÉMARCHES
à portée de clic !



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Certificat d'immatriculation

Permis de circulation; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
 Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
 Registration certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība;
 Reģistrācijas liudzījums; Forgalmi engedély; Certificat ta' Registrazzjoni;
 Rejestracyjny; Registrovitodistus; Rejestracja; Registrovitodistus;
 Rejestracja; Registrovitodistus; Rejestracja; Registrovitodistus;

POURQUOI MODIFIER MON CERTIFICAT D'IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE (EX-CARTE GRISE) ?

Lorsque ma situation personnelle change, je dois faire modifier le certificat d'immatriculation de mon véhicule (CIV) (ex-carte grise). Il peut s'agir :

(1) D'une actualisation du CIV suite à un **décès** ou un **héritage**

Si j'hérite du véhicule à la suite du décès d'un proche et que je souhaite le conserver, je dois faire établir un nouveau certificat d'immatriculation (ex-carte grise).

Si je souhaite le vendre ou le donner à un tiers, je dois également établir un nouveau CIV au nom du ou des héritier(s), sauf :

- Si la vente intervient moins de 3 mois après le décès du titulaire du CIV.
- Si depuis le décès du titulaire, le véhicule n'a pas circulé sur les voies ouvertes à la circulation.

(2) D'un changement d'**état civil**, de **raison sociale** ou d'**état matrimonial**

Une demande de mise à jour de mon CIV doit être effectuée lorsque le titulaire reste le même mais **change de nom** (mariage, divorce, nouvelle dénomination pour une société sans changement de son n°SIREN...). Cette situation se distingue du cas où le CIV **change de titulaire** (décès du propriétaire, achat par le locataire après location longue durée, changement de société avec nouveau n°SIREN, vente véhicule...).

Attention ! La réimmatriculation au seul nom du conjoint survivant en cas de veuvage, ou l'attribution du véhicule à un seul des ex-conjoints en cas de divorce, s'assimilent à un changement d'état matrimonial.

(3) D'un ajout ou un retrait d'un **co-titulaire**

Une demande de mise à jour de mon CIV doit être effectuée lorsque le titulaire principal souhaite ajouter ou retirer un co-titulaire. Cette démarche se distingue du changement de nom (voir ci-dessus) et du changement de titulaire. Lorsqu'un co-titulaire souhaite devenir titulaire principal du véhicule, il doit effectuer un changement de titulaire (voir notice « Comment obtenir un certificat d'immatriculation (CIV) (ex-carte grise) lorsque j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion ? »).

Cf. articles R 322-1 et R 322-7 du code de la route
le 3-a de l'article 1599 octodécies du code général de l'impôt
articles 12 A et 15 et annexe de l'arrêté du 9 février 2009 relatif aux
modalités d'immatriculation des véhicules

(1) UNE ACTUALISATION DU CIV SUITE À UN **DÉCÈS** OU UN **HÉRITAGE**

Justificatif de domicile **de moins de six mois**.

Une demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (cerfa n°13750*05), disponible sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13750>

Le précédent certificat d'immatriculation

Une pièce justifiant de la qualité d'héritier :

- Soit une attestation du notaire chargé de la liquidation de la succession certifiant que M. Mme..., né(e) le... à..., est décédé(e) le... à... et que, dans la succession, se trouve un véhicule (avec indication de la marque, du numéro d'immatriculation et du numéro d'identification du véhicule) ;
- Soit un acte de notoriété établi par le notaire ;
- Soit un certificat de décès accompagné d'une **attestation signée de l'ensemble des héritiers** certifiant qu'il n'existe pas de testament, ni d'autres héritiers du défunt, qu'il n'existe pas de contrat de mariage et qu'il n'y a ni procès, ni contestation en cours concernant la qualité d'héritier ou la composition de la succession.

Une pièce justifiant de la qualité de cohéritier :

- Une lettre de désistement de tous les autres héritiers en faveur de celui qui demande l'immatriculation du véhicule ou un certificat du notaire constatant leur accord pour attribuer le véhicule à l'un d'entre eux.

N.B. : si la demande d'immatriculation est faite au nom d'un tiers à la succession :

- Un certificat de cession (cerfa n°15776*01) établi par le ou les héritier(s), disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20300> ;
- Le précédent certificat d'immatriculation revêtu de la mention : Vendu le..., et signé par le ou l'un des héritiers ;
- Une attestation sur l'honneur du ou des héritier(s) qui avait la garde juridique du véhicule certifiant que ce dernier n'a pas circulé depuis le décès du titulaire du certificat d'immatriculation (CIV) (ex-carte grise) ;
- La preuve d'un contrôle technique de moins de six mois.

(2) UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL, DE RAISON SOCIALE OU D'ÉTAT MATRIMONIAL

Justificatif de domicile **de moins de six mois**.

Une demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule (cerfa n°13750*05), disponible sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13750>

Une copie du certificat d'immatriculation (CIV) (ex-carte grise)

En cas de changement de raison sociale :

- Un justificatif de changement de raison sociale.

En cas de changement d'**état** matrimonial, le justificatif correspondant à votre situation :

- En cas de changement d'état matrimonial suite à un **mariage** : le livret de famille ou l'extrait d'acte de mariage ;